



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Info presse – février 2011

TOUT SAVOIR SUR...

Le Grenelle de l'Environnement et l'ameublement : Affichage environnemental, étiquetage des polluants volatils, REP (responsabilité élargie aux producteurs) Meubles Usagés...

quelles avancées ?

5 avril 2011 – FCBA Paris – 9 h/17 h

Le premier objectif du Grenelle est de réduire les impacts sur l'environnement et la santé tout en préparant l'avenir. La première loi dite « Grenelle 1 », votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale le 21 octobre 2008, a fixé les objectifs de l'Etat en matière de lutte contre le changement climatique. La seconde loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, a pour objectif d'enraciner la mutation écologique dans les habitudes et la durée. Elle impacte les codes et lois en vigueur du code de l'environnement, des collectivités locales, de la santé publique et de la construction.

Mais :

- quelles retombées pour les produits de grande consommation ?
- quelles informations données au consommateur pour contribuer à rendre les produits plus performants au regard des indicateurs choisis ?
- quelles échéances pour la REP (responsabilité élargie aux producteurs) meubles usagés, l'étiquetage obligatoire des polluants volatils ou l'affichage environnemental des produits ?

FCBA et UNIFA - avec le concours du CODIFAB - organisent le **5 avril prochain**, une journée destinée aux professionnels de l'ameublement et de l'agencement afin de répondre à ces questions et permettre aux metteurs sur le marché (fabricants, distributeurs, acheteurs) de se préparer dans les meilleures conditions.

Cette journée abordera les points suivants :

- contexte présenté par des représentants des pouvoirs publics (services du MEDDTL, Ministère de l'environnement, du développement durable, des transports et du logement)
- premiers résultats d'études ou d'expérimentations de professionnels
- questions à résoudre d'ici les échéances.

Des experts de l'UNIFA (Union nationale des industries de l'ameublement), de l'institut technologique FCBA, du CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment), du MEDDTL (Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement) et des industriels interviendront lors de cette journée professionnelle.

Participation aux frais : **70 € TTC** (58.53 € HT) et **56€ TTC** (46.82 € HT) **pour les cotisants CODIFAB**

Venez participer à ce rendez-vous qui vous concerne !

Renseignements et programme auprès de :

Evelyne LEHMANN

Tel 01.40.19.48.07 ou evelyne.lehmann@fcba.fr